

Critères de sélection des projets de la Fondation Malakoff Humanis Handicap

Champs d'action des projets sélectionnés	Soutien à des projets visant à favoriser l'accès à **l'emploi,** aux **soins,** à la **culture**, au **sport** et à l'**éducation** des personnes en situation de handicap

Critères indispensables

- Caractère innovant des projets
- Capacité à être dupliqués ou essaimés
- Portage par un structure à but non lucratif (association, fondation, fonds de dotation, etc.) ayant au moins 2 ans d'existence
- Intervention en France (hexagone ou Outre-mer)
- Projet précis qui qui vise à mettre en place une nouvelle action ou à développer une action existante
- Montant minimum du soutien demandé : 30 000€
- Financement minimum acquis : 50%

Critères rédhibitoires

Pas de financement accordé pour :

- des bâtiments,
- des projets événementiels ou ponctuels
- uniquement du matériel ou des salaires
- des aides individuelles

Les projets favorisant la participation des personnes en situation de handicap dans la phase de construction des projets seront privilégiés